



RÈGLEMENT D'ÉCOLE ET SERVICE DE GARDE 2023-2024



1. Je respecte les élèves et les adultes dans mes paroles.
2. Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes.
3. Je pose des gestes sécuritaires.

- ✓ Les attitudes et le comportement attendu doivent être adoptés en toute circonstance par l'élève (sorties éducatives, activités hors-horaire, voyages, etc.).
- ✓ Les paroles et les gestes proscrits (violence physique, verbale, etc.) le sont en tout temps y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport.
- ✓ L'école Sainte-Marie-et-du-Goéland dans ses interventions tient compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence se mesurant par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et les effets sur la/les victime(s) et peut modifier la séquence des interventions prévues.

L'École Sainte-Marie-et-du-Goéland a adopté un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____

Date : _____

Approuvé par le Conseil d'établissement le